



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de
Pressagny l'Orgueilleux

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 027-212704779-20240628-DL33_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **28 juin 2024 à 19h00** - Date de convocation : **21 juin 2024**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Evelyne DESCHAMPS**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, GLEIZES, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : MM. GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS), INIGO (pouvoir à M. CARRIER), WECKSTEIN (pouvoir Mme ANDRIEUX)

ISOLATION MAIRIE ET ANNEXE – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT-DL33/2024

Suite à l'audit énergétique lancée pour la Mairie et son annexe, il est prévu de mettre en place les solutions d'amélioration préconisées afin de permettre de réaliser des économies d'énergie jusqu'à 60%.

Après examen, le devis de l'entreprise LORAILLER pour un montant de 88 796.69 € est retenu. Il comprend les travaux liés au changement des menuiseries, l'isolation des murs et des combles ainsi que les travaux d'électricité associés.

M. le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre des aides proposées par le Fonds Vert dans le cadre de la mesure « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux ».

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve l'opération
- Autorise le plan de financement proposé
- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les demandes de financement et à signer tous les documents s'y rapportant
- Autorise M. le Maire à inscrire cette opération au chapitre dépense d'investissement chapitre 21.

Vote : unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

